



# PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE *SCHILTIGHEIM*

**2016/2019**

Dans le cadre du Projet Educatif Local

Document soumis à l'approbation de :

- ✓ La Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- ✓ L'Education Nationale
- ✓ La Caisse d'Allocations Familiales

Contact : Isabelle D'INCA  
Coordinatrice du PEL  
[Isabelle.dinca@ville-schiltigheim.fr](mailto:Isabelle.dinca@ville-schiltigheim.fr)

## **SOMMAIRE**

Préambule	<b>P. 3</b>
I – Périmètre et public du PEDT	<b>P. 3</b>
II – Etat des lieux	<b>P. 4</b>
III – Objectifs	<b>P. 6</b>
III – Le PEDT par quartier	<b>P. 6</b>
IV – La mise en œuvre du PEDT sur le territoire	<b>P. 10</b>
V- Son renouvellement	<b>P. 12</b>
VI– Annexes	<b>P. 12</b>
VII - Signatures	<b>P.12</b>

## **Préambule**

### **Le PEDT à Schiltigheim**

Le PEDT de Schiltigheim s'appuie sur son Projet Educatif Local (PEL) dont il constitue le volet centré sur les activités scolaires péri et extrascolaires de l'enfant de trois à onze ans tandis que le PEL concerne les enfants et les jeunes de zéro à plus de 20 ans dans tous les aspects de leur vie (santé, sécurité, vie familiale et sociale) avec un axe fort basé sur le soutien à la parentalité.

Le PEL actuel se termine en mai 2016 et sera renouvelé pour trois ans, durée identique à celle du PEDT. On retrouvera dans cette démarche, les valeurs réaffirmées par les partenaires dans les groupes de travail : la liberté, la laïcité, la tolérance, l'égalité et la justice sociale, la solidarité et la fraternité, la démocratie.

Le PEDT réaffirme la volonté de la Ville de faire de l'éducation sa priorité et à cet effet il s'appuie sur un réseau d'acteurs éducatifs dans un objectif commun d'exploiter les atouts du territoire en matière d'actions éducatives, de lever les freins et de créer une cohérence dans tous les temps de la vie de l'enfant.

Le défi pour la Ville est de permettre à chaque enfant d'accéder à une offre scolaire, péri et extrascolaire culturelle, sportive et de loisirs de qualité et elle a saisi l'opportunité de la réforme des rythmes scolaires pour réfléchir avec ses partenaires à une optimisation constante de cette offre tant au niveau du volume que de la qualité.

**La durée du PEDT** est de 3 ans : de l'année scolaire 2016/2017 à l'année scolaire 2018/2019.

### **I- Périmètre et Public du PEDT**

---

**Le périmètre déterminé** est celui de la commune et de ses établissements scolaires du premier degré. IL est également prévu de travailler avec les collèges dans un esprit de continuité éducative.

#### **Nombre d'écoles concernées :**

6 écoles maternelles : Parc du Château, Léo Delibes, Jacques Prévert, Kléber, Victor Hugo, Pfoeller

4 écoles élémentaires : Exen Pire, Exen Schweitzer, Jean Mermoz, Leclerc

1 école primaire : Normandie/Paul Bert (maternelle et élémentaire).

**Le public concerné** est celui des enfants de 3 à 11 ans scolarisés dans ces établissements publics:

Ecoles maternelles : 1370 élèves

Ecoles élémentaires : 2013 élèves

En tout : **3383** élèves

**Modalités d'information aux familles :** site internet, diffusion de plaquettes, informations à tous les enfants scolarisés par le biais du carnet de correspondance.

## **II – Etat des Lieux**

---

### **➤ Les Atouts**

- Un réseau partenarial dense et une collaboration renforcée entre les acteurs éducatifs notamment grâce aux échanges et travaux communs réalisés dans le cadre du PEL.
- La mise à disposition de moyens humains et matériels, l'organisation commune de manifestations, le soutien apporté à des ateliers pédagogiques, la construction de nombreux projets dans les domaines sportifs, culturels et sportifs.
- Des personnels formés et qualifiés dans les domaines de l'animation, du sport, de la culture et des loisirs.
- L'articulation du PEDT avec les dispositifs existants : le Contrat de Ville dont il représente le volet Education, le Contrat Enfance Jeunesse, le Contrat Local de Santé de l'Eurométropole, le Schéma Départemental d'Accompagnement des parents, le Projet de Réussite Educative (PRE), les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS).
- Ces articulations permettent le versement de prestations financières et logistiques soutenant les activités périscolaires et extrascolaires ainsi que les actions en faveur des enfants et de leur famille.
- La municipalité offre de multiples activités et met à disposition des équipements variés qui permettent à chaque enfant ou jeune de pratiquer un sport ou une activité artistique et culturelle selon ses goûts, ses besoins, sa santé.  
La ville compte des gymnases, des stades, un centre nautique, des sites sportifs en accès libre, des salles de spectacles, des salles de danses.

### **Les services municipaux impliqués**

La volonté politique est forte pour que, quelle que soit la situation sociale et financière de sa famille, l'enfant et le jeune aient le droit d'accéder à l'accompagnement scolaire et aux activités sportives, culturelles ou de loisirs.

Ainsi, des aides financières ont été mises en place par la Ville via le CCAS : les chèques juniors, les aides aux classes de découverte, aux vacances.

**Le service scolaire a la responsabilité** de la mise en place, du développement et du suivi de l'ensemble des activités périscolaires.

- *Les accueils périscolaires des 3 à 11 ans*
- *Les accueils de loisirs des 3 à 11 ans*
- *Le service de restauration scolaire*
- *Les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)*
- *Les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité*
- *Le temps pause*

Les tarifs : se reporter à la grille en annexe.

Les modalités d'inscription aux activités proposées: elles se font soit par trimestre en mairie, soit par mail. La communication est relayée par les partenaires (écoles, Relais d'Assistantes Maternelles, Lieu d'Accueil Parents Enfants) par flyers, affiches...

**Le service enfance jeunesse propose** le Temps Libre de l'enfant et du jeune, la Parentalité, le Point Information jeunesse, les Conseils d'Enfants et de Jeunes, ainsi qu'une programmation d'éducation à la citoyenneté, s'adressant aux élèves et au tout public.

**Le service de la culture** développe des actions en direction des enfants afin d'éveiller la curiosité et l'intérêt des enfants pour la culture et les différentes formes d'art.

- « *Ecole et cinéma* »
- « *Musique et danse à l'école* »
- « *Récré Théâtre* »
- « *Schilick on carnet-salon de l'illustration et du livre de la jeunesse* »

*L'école des Arts* propose le plaisir de la découverte, de la création et la rigueur de l'apprentissage dans le cadre d'un enseignement de qualité ; danse, musique, théâtre.

**Le Service des sports met en place :**

- *Les Animations sportives*
- *L'Education physique et sportive* sur le temps scolaire
- *Le Pass'Sport*

### **Les partenaires**

Partenaires institutionnels : La Ville de Schiltigheim, l'Education nationale, la Préfecture, La Caisse d'Allocations Familiales

Partenaires associatifs : les associations de parents d'élèves, les centres sociaux, les associations culturelles et sportives, les associations de quartier

Autres partenaires : des parents d'élèves

### **➤ Les limites**

- Les distances entre l'école et les lieux d'activités périscolaires
- Le nombre d'activités périscolaires pose le problème de salles dans les écoles
- Difficultés pour trouver des intervenants fiables et de qualité

### **➤ L'Organisation de la journée**

**La municipalité a mis en œuvre la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014/2015.**

Les nouveaux horaires ont été ainsi définis pour le temps scolaire :

**-Ecole maternelle :**

du lundi au vendredi : 8h15-11h35 ; du lundi au vendredi sauf mercredi : 13h40-15h30

**-Ecole élémentaire :**

du lundi au vendredi : 8h25-11h45 ; du lundi au vendredi sauf mercredi : 13h50-15h40

- Accueil du matin : - écoles maternelles et élémentaires : à partir de 7h50.
- Accueil du soir : - écoles maternelles de 15h30 à 18h15  
- écoles élémentaires de 15h40 à 18h15
- Garderie "Temps Pause » - écoles maternelles: lundi, mardi, jeudi et vendredi 15h30 - 16h30  
mercredi 11h35 - 13h00  
- écoles élémentaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi 15h40 - 16h30  
mercredi 11h45 - 13h00
- N.A.P. -: écoles maternelles: 16h15 - 17h00 ; écoles élémentaires: 16h15 - 17h15

Temps extrascolaire : L'Accueil de loisirs pour les petits de 3 à 6 ans scolarisés : le mercredi après-midi et les petites et les grandes vacances scolaires : 8h-12h ; 14h-18h15

### **III – Les Objectifs du PEDT**

---

Les objectifs stratégiques du PEDT s'indexent sur ceux du PEL mais se déclinent de manière opérationnelle sur l'enfant et ses activités dans tous les temps de sa journée

1-Favoriser et encourager les parcours individuels de réussite : prioriser le soutien scolaire, développer l'offre culturelle...

2-Lutter contre les inégalités sociales, culturelles, économiques : apporter des réponses aux difficultés financières et familiales en donnant les moyens aux enfants d'accéder aux mêmes activités que leurs camarades plus favorisés.

3-Permettre aux enfants et aux jeunes de devenir des citoyens engagés et responsables en s'ouvrant au monde et à la société qui les entourent dans un cadre laïque et républicain : développer le vivre ensemble, lutter contre les incivilités, promouvoir le développement durable.

4-Favoriser, encourager et renforcer la participation et les initiatives des parents aux dispositifs éducatifs : développer des lieux de rencontre, associer les parents aux projets éducatifs.

5 – Prioriser les objectifs en fonction des problématiques de chaque quartier : le Centre de la Ville et les deux qui sont en Politique de la Ville : le quartier Est et le quartier Ouest.

C'est pour cette raison que le choix de la municipalité a été d'élaborer la démarche par quartier afin de mieux cibler et traiter ces problématiques.

### **III – Le PEDT par quartier**

---

Trois réunions entre décembre 2015 et Mai 2016 ont été organisées avec les services de la Ville, les parents et les partenaires dans chaque quartier : **Centre**, **Marais** et **Ouest**, ces deux

derniers étant en Quartiers Politiques de la Ville (QPV) et en Réseau d'Education Prioritaire (REP). Dans ces deux quartiers, le PEL auquel est rattaché le PEDT constitue le volet éducatif du Contrat de Ville.

Deux axes prioritaires se dégagent qui sont communs à tous les quartiers : favoriser le vivre ensemble parents, enfants, enseignants, animateurs... et développer les actions en faveur des parents afin de les rapprocher de l'école.

### **Quartier Est :**

**Les besoins repérés** sont d'aider les enfants à avoir une bonne scolarité, de trouver sa place dans l'école mais aussi de participer à des activités péri et extrascolaires, d'avoir des classes bilingues.

**Les atouts** : un quartier de dimension relativement petite où les acteurs éducatifs travaillent dans la proximité avec les enfants et les familles.

Des relations suivies entre l'école, le centre socio culturel SORGUS et les autres associations Echanges, Génération Marais.

Par ailleurs, l'offre est riche. Le Centre Socio Culturel du Marais Adolphe SORGUS présente une offre intéressante d'activités pour les enfants : L'Accueil périscolaire ; le Contrat local d'Accompagnement à la Scolarité ; l'animation de loisirs ; l'accueil des 4/6 ans.

Les autres associations proposent aussi de l'aide aux devoirs...  
Par contre, on note peu d'équipements sportifs dans le quartier

**Les limites et les contraintes** : des familles en grandes difficultés, des équipes enseignantes qui ne sont pas suffisamment stables, une articulation qui semble trop complexe pour les parents entre les activités périscolaires, les NAP et le Centre Socio-culturel.

### **Les orientations proposées par les partenaires :**

Il faut :

- optimiser : la continuité et la cohérence des temps de vie de l'enfant en formalisant des temps d'échanges entre l'école, le Centre, les parents, les partenaires et en s'appuyant sur les projets d'école et du réseau
- Adapter le fonctionnement des NAP à la vie du quartier
- Développer l'offre sportive en périscolaire

### **Quartier Ouest**

**Les besoins repérés** dans ce quartier se situent autour de trois axes :

- Le vivre ensemble
- Le développement des pratiques artistiques et culturelles
- Le développement durable

**Les atouts** : tissu associatif dense et bonne coopération entre les établissements scolaires. Le Centre Social et Familial Victor Hugo propose un accueil libre, un Accueil de Loisirs Sans Hébergement, et l'accueil des 7/10 ans.

La bibliothèque « Livres » veille au développement culturel de l'enfant.

L'Association des Parents d'élèves du quartier des Ecrivains propose aussi du soutien scolaire.

**Les limites et les contraintes** : le quartier des Ecrivains est enclavé et les habitants en sortent difficilement, les familles vivent dans la précarité et les difficultés sociales, et les différences culturelles créent des barrières entre les habitants.

Les NAP pourraient être un moyen de susciter chez les enfants qui n'ont pas de loisirs, une envie de s'inscrire à un sport, à une activité culturelle, musicale...

- ***Le Vivre ensemble***

Une des finalités du PEDT, c'est de créer des conditions pour que les enfants vivent bien et qu'ils soient intégrés dans la société.

Pour y contribuer, il s'agit d'expliquer les différences et, conformément au principe de la laïcité, accepter toutes les croyances, les respecter sans critiquer la religion des autres, inculquer les valeurs de la République, rejeter la différence, s'ouvrir aux autres en opposition au communautarisme.

**Les orientations proposées par les partenaires :**

- Excentrer les activités et sortir du quartier.
- Organiser des sorties communes entre les trois quartiers de la ville : centre, est, ouest. Le CSF Victor Hugo organise déjà des sorties au Vaisseau, au Gaesenspiel,...
- Rapprocher les écoles du Centre Social et Familial Victor Hugo.
- Impliquer les parents dans les activités de leurs enfants suivant leurs compétences, dans un esprit de partager les cultures (cuisine, musique...).
- Mettre en place après la classe une animation en-dehors de la garderie à laquelle les enfants de la garderie pourraient aussi participer.
  - A cet effet, faire une programmation (cuisine, musique, danse, dessin...).
- Etablir un calendrier des manifestations, dates, lieux.

- ***Le développement des pratiques artistiques et culturelles***

**Les orientations proposées par les partenaires :**

- Accentuer l'offre des NAP culturelles
- faciliter l'accès à la culture par la fréquentation des salles de spectacles : souhait de proposer 2 fois par an un spectacle à voir en famille le samedi à 17h pour une tranche d'âge qui pourrait correspondre à des 3-10 ans
- les spectacles portant sur l'interculturalité ou le théâtre forum sont un plus, car ils fonctionnent très bien
- proposer du cinéma de plein air dans les écoles
- un travail photo est actuellement en cours (photographies des lieux de vie) : il serait intéressant de proposer une exposition de ces photos au Brassin en fin d'année (avec un vernissage)
- fête de la musique : avoir une scène côté Ouest

- en 2017, l'Association-Livres fêtera ses 30 ans. Un spectacle est prévu à l'automne 2017, porté par les conteuses bénévoles, et le souhait est de le proposer au Cheval Blanc
- concernant Schilick on carnet, il serait intéressant d'avoir un travail de plus longue haleine : création d'un livre, résidence d'auteur
- venir présenter les spectacles de la saison culturelle Récré Théâtre dans les conseils des maîtres (faire le tour des écoles).

Il est à noter un manque de relais des informations au niveau du service communication de la Ville : il est nécessaire de valoriser davantage les travaux dans les écoles sur les supports de communication (panneaux, Schilick Infos,...).

- ***Le développement durable***

Une charte commune à l'ensemble des écoles de la municipalité sur le développement durable est en cours de réflexion. Elle développera six thématiques différentes.

**Les orientations proposées par les partenaires :**

- Lutter contre le « gaspillage » des fournitures scolaires en fin d'année en réfléchissant à un moyen de récupérer ces stylos et cahiers en partie utilisable.
- Amplifier les actions en faveur de l'environnement (formation des équipes d'entretien, lutte contre le gaspillage...)
- A la fois pour l'aspect culturel, le vivre ensemble et une meilleure diffusion des informations, un visionnage de films ou de documentaires pourrait s'organiser au sein des écoles. Les modalités de fréquence, d'organisation (lieu, horaire, suivi d'un débat, implication des parents, etc) sont encore en réflexion mais il serait important de jalonner la ville et ses écoles de ce type d'initiatives.

<b>Quartier du Centre</b>
---------------------------

**Les besoins repérés** dans ce quartier se situent autour de deux axes :

- Améliorer l'environnement éducatif de l'enfant à travers un rapprochement des partenaires
- Soutenir la parentalité pour rapprocher les parents de l'école

**Les atouts** : une offre d'activités importantes ; le périscolaire, la Maison du jeune citoyen, le Centre de loisirs municipal

**Les limites et les contraintes** : les inégalités entre les élèves qui créent des différences dans leurs activités, les problématique des parents qui ne viennent pas dans les écoles ; les difficultés à créer une cohérence entre les programmations étant donné le nombre d'écoles.

### Les orientations proposées par les partenaires :

- **Améliorer l'environnement éducatif de l'enfant à travers un rapprochement des partenaires**
  - Prévoir des temps d'échanges et de réflexions autour des différentes problématiques :
  - optimiser la cohérence dans les différents temps de vie de l'enfant
  - lutter contre les comportements violents, les incivilités
  - aider les enfants à progresser sur le plan scolaire et personnel...

*Par exemple :*

- Soutenir les départs en classes découvertes
- Prioriser le soutien scolaire
- Instaurer des règles de vie commune pendant le temps périscolaire
- Associer les parents au comité de pilotage du temps péri et extrascolaire

- **Soutenir la parentalité pour rapprocher les parents de l'école**

- Donner une place aux parents dans les lieux fréquentés par leurs enfants
- Communiquer : voir une newsletter pour les deux Exens, une manifestation à la rentrée pour familiariser les parents avec les lieux et le personnel de l'école
- Développer l'idée d'un projet éducatif familial par différents biais (associer les parents aux APC, favoriser un lien parents délégués/enseignants pour une présentation plus spécifique du projet de classe, profiter des cafés parents pour associer les familles aux différentes actions de l'école)

*la Charte du développement durable* commune à tous les établissements peut créer un fil rouge entre les maternelles et les élémentaires.

*Sur les trois quartiers de la Ville, une action est privilégiée par tous les parents qui ont participé aux réunions : organiser dans les écoles « une journée de la rentrée » à destination des parents, des enseignants et des partenaires et en vue de la présentation des différents dispositifs d'aide à la scolarité, et des activités.*

**En conclusion**, le PEDT 2016/2019 se réalisera dans une démarche commune des partenaires en faveur du développement et de l'épanouissement des enfants grâce aux activités qui leur sont proposées dans les différents moments de leur vie.

### **IV- La mise en œuvre du PEDT sur le territoire**

---

#### **La gouvernance : mise en place d'un comité de suivi et d'évaluation**

La mise en œuvre des actions du Projet Educatif territorial repose sur la mobilisation d'une gouvernance locale chargée du pilotage et de l'évaluation continue du PEDT.

Il ne s'agit pas d'une instance lourde de décisions mais plutôt d'une structure d'échanges entre les différents acteurs visant à partager des constats relatifs à la mise en œuvre du projet éducatif territorial, à identifier certaines difficultés, et à formuler des pistes possibles d'amélioration pour atteindre au mieux les objectifs éducatifs partagés.

Ce groupe de travail doit être restreint afin de favoriser la qualité des échanges et la production.

Les personnes qui le composent doivent être porte parole du milieu qu'elles représentent. En fonction des problématiques rencontrées, des tiers personnes peuvent être associées afin d'apporter à l'ensemble du groupe des éléments précis sur un sujet particulier. Le comité de suivi et d'évaluation est présidé par M. le Maire.

### ***Sa composition***

M. le Maire

M. l'Adjoint aux Affaires scolaires et au Projet Educatif Local

Mme la Conseillère déléguée au Projet Educatif Local

M. l'Inspecteur de l'Education Nationale

M. le Préfet ou son représentant

M. le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales

La Coordinatrice du Projet Educatif Local

Les représentants des services municipaux concernés par le PEDT

Un représentant de chaque fédération officielle des parents d'élèves

Un représentant des parents des quartiers Politique de la Ville : Est et Ouest

Les représentants des centres sociaux et des délégataires de service du périscolaire communal.

***Son organisation*** : il se réunira deux fois par année scolaire : au cours du 1<sup>er</sup> trimestre et à la fin du dernier trimestre de l'année scolaire.

***L rôle principal*** de ce comité de suivi et d'évaluation est de mesurer les effets de la mise en œuvre du Projet Educatif du Territoire sur la réussite éducative des enfants et de déterminer les points forts et les points faibles.

A cet effet, il devra créer des indicateurs qui permettront de mesurer les critères d'évaluation les plus appropriés.

#### ✓ Evaluation quantitative :

- Nombre d'adhésions au sein des associations et des structures suite à une découverte d'activité
- Nombre de familles participants aux activités ou s'impliquant dans les structures éducatives
- Nombre de lieu d'accueil et de réunions des parents mis en place dans ces mêmes structures
- Nombres d'actions nouvelles mises en place

#### ✓ Evaluation qualitative :

- Réponses apportées aux besoins des enfants par les offres culturelles, sportives, de loisirs
- Articulation de l'offre éducative avec les projets d'écoles
- Satisfaction des acteurs éducatifs sur l'organisation mise en place
- Satisfaction des enfants et des parents sur la nature de l'offre mise en place et sur sa cohérence
- Impact de la communication vis-à-vis des parents

## V – Renouvellement

---

Le présent Projet Educatif de Territoire est établi pour une durée de trois ans à partir de la rentrée 2016, et il se terminera en 2019 ce qui correspondra au terme du Projet Educatif Local sur lequel il s'appuie.

## VI - Annexes

---

- Informations complémentaires NAP
- Les projets des NAP pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2016/2017
- Tarifs du périscolaire rentrée 2016/2017

## VII- Signatures

---

La présente convention est établie en quatre exemplaires originaux qui sont remis à chaque partie signataire.

Jean-Marie KUTNER  Maire de Schiltigheim Vice Président de Strasbourg Eurométropole	Michèle WELTZER  Directeur Académique des Services de l'Education nationale du Bas-Rhin
Stéphane FRATACCI  Préfet du Bas-Rhin	Jacques BUISSON  Président Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin